

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 128  
de M. Claude Schenker (PDC/PVL)  
demandant d'étudier la possibilité de prévoir la gratuité des prêts de livres  
par la Bibliothèque/thek de Fribourg pour les lecteurs domiciliés à Fribourg**

En séance du 18 février 2020, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 128 de M. C. Schenker lui demandant d'étudier la possibilité de prévoir la gratuité des prêts de livres par la Bibliothèque/thek de Fribourg pour les lecteurs domiciliés à Fribourg.

### Résumé du postulat

"Il est dans l'intérêt évident des enfants et des jeunes, mais aussi de la population en général, de garder la plus grande proximité possible avec le livre et la lecture". La loi scolaire en vigueur depuis 2015 exige des communes la gestion d'une bibliothèque et un accès gratuit pour les élèves (art. 57 al. 2 let. e). Cet accès n'est, malgré des tarifs modestes, pas encore réalisé.

Fribourg disposera en outre de l'atout majeur d'un catalogue bilingue; or l'abonnement demeure plus cher (jusqu'à 20 francs par an) pour un abonné qui emprunte également des livres en allemand! Sous l'impulsion du Service de la culture, la Bibliothèque de la Ville, la Deutsche Bibliothek et la ludothèque sont en phase de rapprochement, voire de fusion, avec le projet de Bibliothèque/thek de Fribourg (cf. aussi Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50). Ces éléments, de même que l'examen des comptes 2018 et des budgets 2019 et 2020 (rubrique 810), nous amènent à penser que le moment est venu de prévoir la gratuité pour le prêt en général, ou au moins s'agissant des livres et pour tout lecteur domicilié à Fribourg.

### Réponse du Conseil communal

#### 1. Le principe de la gratuité

Quelques considérations sont à observer en matière de gratuité.

- Proposer la gratuité de la Bibliothèque est un choix éminemment politique. L'accès gratuit à une bibliothèque a une influence nette sur la fréquentation et sur l'accès universel au savoir et à la culture. Considérant la pyramide des besoins, les publics défavorisés peuvent renoncer à l'accès à la culture et à un abonnement à la bibliothèque, véritable passeport pour le vivre-ensemble.
- La loi scolaire stipule que les communes doivent "créer et gérer une bibliothèque ou en permettre facilement et gratuitement l'accès aux élèves". Le règlement d'application ne fait

toutefois par mention des bibliothèques. La Ville de Fribourg se positionnerait en cheffe de file du Canton pour le respect des normes et recommandations à différentes échelles.

- Le choix de la gratuité peut répondre à la ligne stratégique de CULTURE/KULTURE2030 et à ses trois composantes (OrganiCité, Rayonnement, Accessibilité).
- Enfin, même si la gratuité a un coût financier, il est essentiel de rappeler l'impact social, économique, culturel et pédagogique de la bibliothèque. Plusieurs études européennes et mondiales sur la valeur des bibliothèques soulignent un retour sur investissement important (Cf. Conférence du sociologue C. Evans sur la valeur des bibliothèques publiques <https://www.youtube.com/watch?v=ByzzLhXrDU&feature=youtu.be> - Modération de la responsable de la Bibliothèque/thek et Ludothèque de Fribourg). Il pourrait être pertinent de mener cette analyse à l'échelle de la Ville, dans la perspective du Grand Fribourg notamment.

Ainsi, sur le principe de la gratuité, le Conseil communal soutient pleinement cette approche.

## 2. Le calendrier

### 2.1. Une nécessaire organisation de la nouvelle institution

La réflexion sur la gratuité a été menée dès le début des travaux ayant mené à la fusion administrative de la Bibliothèque de la Ville, de la Deutsche Bibliothek et de la Ludothèque au 1<sup>er</sup> juillet 2020, avec un intérêt évident à y aboutir. Il est apparu qu'il était prématuré de proposer la gratuité en 2021 déjà.

En effet, d'après de nombreux retours d'expériences, le passage à la gratuité a un impact très important sur les activités d'une bibliothèque (+30 à 50% de fréquentation). De fait, le budget de fonctionnement s'en trouve impacté, de même que toute l'organisation de l'institution (personnel, compétences, locaux, etc).

Or, l'organisation de cette nouvelle institution culturelle est en cours, suite à l'engagement d'une nouvelle responsable au 1<sup>er</sup> mars 2020, la reprise de personnel de la Deutsche Bibliothek et de la Ludothèque, la fusion des activités de trois structures (et de trois cultures) différentes depuis 6 mois, ainsi que trois nouveaux engagements depuis l'automne 2020.

Par ailleurs, pour des raisons techniques, les activités de la ludothèque ne pourront être fusionnées que vers le mois de mai 2021. Son aménagement est d'ailleurs en cours à l'Hôpital des Bourgeois.

Enfin, un rapprochement est en cours avec le Service des écoles pour penser pleinement la médiation scolaire dans le cadre de la Bibliothèque/thek et Ludothèque de Fribourg.

Cette réorganisation complète se poursuivra encore tout au long de l'année 2021, avec notamment une actualisation des compétences du personnel, nécessaire pour mener les missions relatives à cette nouvelle institution culturelle, ludique, bilingue.

Ainsi, le Conseil communal propose un chemin en deux étapes.

### 2.2. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, une nouvelle offre tarifaire plus accessible

La Bibliothèque/thek offre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 une carte unique, bilingue.

De 44 abonnements pour 11 tarifs différents, il existe désormais 3 abonnements, avec un tarif plus avantageux pour les habitants de Fribourg.

Les tarifs ont été revus à la baisse, notamment pour le public germanophone:

- Tous les enfants, de Fribourg ou non, paient le même tarif (10 francs). Auparavant, les enfants habitant hors Fribourg payaient 20 francs.
- Ainsi, la gratuité est désormais assurée pour tous les élèves via la carte des enseignants (contre 10 francs auparavant pour les élèves germanophones).
- Le prix le plus élevé pour les publics germanophones est de 40 francs, et non plus de 60 francs. Par ailleurs, cette offre couvre, comme indiqué, les collections en deux langues.

### 2.3. Dès le mois de mai 2021

Dès le mois de mai 2021, l'abonnement de la ludothèque, jusqu'à présent séparé, sera inclus dans l'offre de la Biblio-ludothèque pour le même tarif, après fusion des bases de données. Une seule carte permettra d'accéder à une offre complète de livres et de jeux, en français et en allemand, ainsi qu'à toutes les offres de médiation.

Une réflexion sera menée pour étudier la proposition de gratuité, prenant en considération les impacts forts que celle-ci impliquera.

## 3. Conclusion

Avec le projet ambitieux de la nouvelle Biblio-Ludothèque bilingue, et en illustrant son accessibilité par une simplification et une réduction de ses tarifs dès la fusion administrative, la Ville de Fribourg répond au présent postulat en cautionnant clairement son principe. Néanmoins, considérant l'impact fort pressenti d'une telle annonce, la nouvelle institution culturelle n'est pas encore tout à fait prête à assumer ce choix politique fort et engagé dès 2021. Nous poursuivons néanmoins la réflexion en ce sens, afin d'offrir une réponse pertinente et cohérente dans un calendrier stimulant et réaliste.

Le postulat n° 128 est ainsi liquidé.